

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
12^{ème} Rallye National du Ternois
Championnat de France des rallyes de 2^{ème} division
30 juin et 1^{er} juillet 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 30 Avril 2018

Clôture des engagements : Lundi 18 juin 2018 à minuit

Distribution du Carnet d'itinéraire : Samedi 23 juin et Jeudi 28 juin 2018 à partir de 8h30 jusqu'à 15 h 00 Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.

Dimanche 24 juin 2017 à partir de 8 h 00 jusqu'à 12 h 00. Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.

Vendredi 29 Juin 2018 à partir de 8h00 jusqu'à 10 h 00. Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.

Les plaques de rallye et les panneaux de portière, tous les autocollants vous seront remis lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES page 6 du présent règlement particulier.

Vérifications administratives : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Samedi 30 juin 2018 de 7h30 à 11h00

Vérifications techniques : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Samedi 30 juin 2018 de 8h00 à 11h30

Heure de mise en place du départ : à l'issue des vérifications techniques l'équipage recevra un carnet de contrôle et un itinéraire pour se rendre en parc fermé de départ.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 30 juin 2018 à 10h30

Briefing de la Direction de Course : Samedi 30 juin 2018 à 10h00

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 30 juin 2018 à 12h00.

Départ de la 1^{ère} Etape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise Samedi 30 juin 2018 à 13 h 00.

Arrivée de la 1^{ère} étape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise Samedi 30 juin 2018 à 23 H 36

Publication des résultats de la première étape : le Dimanche 1^{er} juillet 2018 à 1 h 00

Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape (Heure du 1^{er} VHC) : le Samedi 1^{er} juillet 2018 à 1 h 15

Départ de la 2^{ème} Etape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise Dimanche 2 juillet 2018 à 9 h 00

Arrivée finale à : Hotel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise Dimanche 2 juillet 2018 à 13 h 49

Vérifications finales : Artois Contrôle Techniques -320 Rue d'Hesdin 62130 RAMECOURT

Publication des résultats partiels du rallye : Au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : voir page 6 Article 9 et 10 du présent règlement particulier

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Croix en Ternois, organise le **12^{ème} Rallye National du Ternois** en qualité d'organisateur Administratif et Technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 380 en date du 14 Mai 2018 et de la ligue du Sport Automobile des Hauts de France N° 1918 en date du 16/04/2018

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Comité d'Organisation :

Président :

Président d'honneur
Vice-Président en charge des partenaires
Vice-Président
Vice-président en charge des mesures de sécurité
Secrétaire Générale (Responsable des officiels)
Secrétaire Générale Adjointe
Responsable du parcours
Responsable du Road Book et du livre sécurité
Responsables Commissaires

Responsable Presse et du site internet

Jean-Marc ROGER

Patrick D'AUBREBY
André HECQUET
Patrick DUQUESNOY
Arnaud GRARE
Karine ROGER
Aline BOUTRAINGAIN
Christian CANLERS
François LANGLET
Jean-Philippe BACQ
Romain VERJOT/Aurélia CORTET
Olivier DELSEAUX

Membres

Nadine BAILLEUL
Virginie BOUTRAINGAIN
Angélique MACREZ
Florence BRIOUT
Brigitte HERMANT
Christophe DETAPPE
Vincent
Jean HERMANT
Bernard BAILLEUL
Olivier BOULET
Ludovic DUBOCAGE
Daniel DESCAMPS
Alain LABURE
Guy HERMETZ
Laurent LAMBERT
Thierry DEMEURE
Gérard BARBIER
Joël VAN HAUWAERT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

<u>Fonctions</u>	<u>Noms-Prénoms</u>	<u>Numéro de licence</u>
<u>Observateur de la FFSA</u> Commissaire Sportif : Président Commissaires Sportifs : Membres	Jacques PAOLI Guy LERBUT JEAN-JACQUES HUBERT Clément MASCLEF	N°179771 01/06 N°10866 03/19 N°9632 01/06
Directeur de Course Directeur de Course adjoint et Rallye 2 Directeur de Course VHC Adjoints à la direction de course (PC)	Michael LACHERE JULIEN GRESSIER Eugène CITERNE Colette LEOBET Martine PICHELIN Annick NARGUET	N°58237 01/12 N°161143 01/12 N°10415 01/14 N°7042 13/13 N°18416 01/11 N° 1585 01/01
Adjoint à la direction de course (Tricolore) Adjoint à la direction de course (Véhicule 00A) Adjoint à la direction de course (Véhicule 00B) Véhicule autorité Adjoint à la DC délégué à l'ES Adjoint à la DC délégué à l'ES Adjoint à la DC délégué à l'ES Adjoint à la DC délégué à l'ES	François LANGLET Jean-Paul MAILLARD Xavier CALOIN Jean-Marc ROGER Alexis SERIS Thomas LEMIRE Matthieu LANGLET Olivier GARROU	N° 1559 01/02 N° 58 01/12 N°18045 01/06 N°3257 01/14 N° 16688 01/16 N°35253 01/11 N°122227 01/01 N°4310 01/02
Médecin chef Commissaire technique responsable et Rallye 2 Adjoint au responsable	Rachid DRIS Jean-Michel DESSE Laurent BRAURE André FONTAINE Stéphane LEULIETTE François GODET Michael SCHIEPTES Denis THUILLIER Régis THILMANY Yves VANACKERE	N°135484 01/14 N°5538 01/12 N°196163 01/14 N°27562 01/16 N°10739 01/12 N°173824 01/12 N° 56540 01/16 N°17953 01/12 N°110645 01/11 N°16710 01/14
Secrétaire des commissaires techniques Juges de fait (responsable) Juges de faits	Christiane DESSE Philippe DOLIQUE Roselyne DOLIQUE Pascal POINSENET Véronique POINSENET	 N°122520 01/08 N°150545 01/08 N°8910 02/03 8900 02/03
Chargés des relations avec les concurrents	Aurèlie FERNANDES Philippe AGOSTINIS Patrick GRENIER Angélique GODEFROY	N°6743 01/02 N°1270 01/02 N°126543 01/11 N°248557 01/14
Stagiaire	Olivier DELSEAUX Corinne DELSEAUX	
Responsable de la presse	Michael COEUGNEY Romain VERJOT Aurélia CORTET Jean-Philippe BACQ Dominique HONVAULT Sébastien DUFRESNE	N°5147 01/02 N°188481 01/14 N°204062 01/14 N° 5147 01/02
Informatique / Classements Responsables des commissaires		
Speaker Liaison radio V.H.F.		

**A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs,
Tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.**

1.2 ELIGIBILITE

Le Rallye National du Ternois compte pour : le **Championnat de France des rallyes 2^{ème} division** et la **Coupe de France des Rallyes coefficient 4**, et le championnat de la ligue des hauts de France.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives auront lieu le : **Samedi 30 juin 2018 de 7 h 30 à 11 h 00** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS Les vérifications techniques auront lieu le : **Samedi 30 juin 2018 de 8 h 00 à 11 h 30** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS

Les vérifications finales seront effectuées :

Artois Contrôles Techniques 320 Rue d'Hesdin 62 130 RAMECOURT

Taux horaire de la main d'œuvre / **60€ TTC**

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement de la FFSA.

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

. Toute personne qui désire participer au 12^{ème} Rallye National du Ternois, doit adresser au secrétariat du rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 18 juin 2018 à minuit**.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque du montant de l'engagement.

Adresse du secrétariat :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'epainchen
62 130 ROELLECOURT

546 € à condition que le bulletin d'inscription soit transmis avant le Lundi 4 juin 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC compris). Au-delà de 150 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (caché de La Poste faisant FOI).

. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 586 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Sans la publicité facultative des organisateurs : **1086 € et 1166 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.**

. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASA DU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS. **Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente.** Tout concurrent « forfait » avant le **lundi 18 juin 2018 minuit** sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve ; de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier ou Fax.

3.3 ORDRE DE DEPART

Les VHC partiront 20 minutes devant les modernes pour les 2 étapes.

L'ordre des départs de la 1^{ère} étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape se fera suivant le classement à l'issue de la 1^{ère} étape

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape se fera 20 minutes derrière le rallye VHC.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Voir la réglementation Générale des Rallyes 2018

4.2 PNEUMATIQUES :

Conforme au règlement standard de la FFSA

RAPPEL :

Article 4.2.2 Règlement standard des rallyes : A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'UN minimum et DEUX maximum et elle(s) devra (ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

4.3P ASSISTANCE :

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet sur le Circuit de Croix en Ternois. Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant de pare-brise + une plaque d'assistance. La surface par concurrent sera de 80 m² pour une voiture ou de 140 m² pour 2 voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)

Les plateaux ne seront pas autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux sera organisé à proximité du parc concurrent. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

4.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

La publicité obligatoire non rachetable est :

- En cours sera communiqué par un additif (coté pilote)
- En cours sera communiqué par un additif (bas du panneau de portière)

La publicité rachetable sur les 2 bandeaux de pare-brise (10X25 cm) est :

- Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise (coté pilote)
- En cours sera communiqué par un additif (coté copilote)

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye du Ternois représente un parcours total de **460.340 kms**.

Il est divisé **en 2 étapes** et **5 sections**, comporte **13 épreuves spéciales** pour une longueur totale de **161 Kms**.

Les épreuves spéciales sont:

ES 1/4/7	HARAVESNES GALAMETZ	12.500	X 3	Soit 37.500 KMS
ES 2/5/8/10/12	BEAUVOIS-LINZEUX	14.000	X 5	Soit 70.000 KMS
ES 3/6/9/11/13	BRIAS-OSTREVILLE-LA THIEULOYE	10.700	X 5	Soit 53.500 KMS

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 Les reconnaissances auront lieu le

ES 1/4/7	Le 23 - 24 Juin et 28 - 29 juin 2018 De 9 h 00 à 23 h 00
ES 2/5/8/10/12	
ES 3/6/9/11/13	

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (Hôtel de ville de St Pol) dans les conditions suivantes :

- Les voitures seront convoquées en Parc le Samedi 1^{er} juillet 2018 de **8h00 à 12h00**
- Le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à **12 h 00**
- Le départ des voitures sera donné de minute en minute

Le départ sera donné le Samedi 30 juin 2018 à **13h00** pour la **1^{ère} voiture**.

Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chef de poste : chasubles

Commissaire de route : combinaisons blanches et chasubles

7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes:

Avoir signifié par écrit*, à un Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

NB : ce document devra être transmis au Collège des Commissaires Sportifs dès que possible, et au plus tard 30 minutes avant la publication de liste de départ (2^{ème} étape et ou 3^{ème} étape)

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :
- Pour chaque épreuve, non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :
 Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA
 Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P. EPREUVES SPECIALES

Les épreuves spéciales seront chronométrées à la cellule au dixième de seconde. Pour l'épreuve spéciale se faisant sur le circuit, ES 1, dans le cas d'un nombre supérieur de tours effectués, le temps réalisé sera pris en compte pour le classement, à l'inverse, si le nombre de tours effectués est inférieur à celui prévu, le temps pris pour le classement du concurrent sera le plus mauvais temps réalisé dans l'ES, augmenté d'une minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.12.1P EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors d'une épreuve spéciale **ES 3-6-9-11-13** se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant

7.5.16P INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.2P

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

ABANDONS : il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

03 21 81 47 19

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Prix en espèces :

CLASSEMENT GENERAL		
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Prix de l'engagement	360 €	290 €

* Montant de l'engagement payé

CLASSEMENT PAR CLASSES					
	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 10 partants	Prix de l'engagement 300 €	220 €	130 €	100 €	
De 6 à 10 partants	Prix de l'engagement 250 €	150 €	100 €		
De 4 à 5 partants	300 €	150 €	100 €		
De 2 à 3 partants	250 €				
1 partant	100 €				

* Montant de l'engagement payé

CLASSEMENT FEMININ				
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
1 partant	100 €			
Plus de 2 partants	200 €			

Les prix seront expédiés par courrier après le rallye. (Le classement GENERAL et LA CLASSE sont cumulables)

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Renseignements sur Internet :

www.sportautonord.com (site de la ligue des hauts de France)

www.rallyeduternois.com (site du rallye)

www.circuitdecroix.com (site du circuit)

GoTEK 7

